



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 13 août 2019 N° EAU/AUT/17/0419 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'administration communale de Waldbillig a reçu l'autorisation pour l'aménagement d'une aire de jeux pédagogique et d'aventure sur le site de la Heringer Millen en zone inondable du cours d'eau « Ernz Noire » à Müllerthal.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 22 août 2019.

La bourgmestre,



La secrétaire communale,